



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### réservistes

Question écrite n° 60571

#### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quel est actuellement le nombre de réservistes servant sous ESR dans les formations musicales des armées et quelles sont les perspectives en la matière.

#### Texte de la réponse

Le nombre de réservistes ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR) pour être employés dans une formation musicale des armées est relativement faible. Cette situation s'explique par les conditions d'emploi des musiques militaires qui exigent de leurs membres une grande disponibilité et un entraînement collectif permanent, peu compatibles avec le recours à des réservistes. Par ailleurs, les armées et la gendarmerie nationale entendent satisfaire en priorité leurs besoins opérationnels et recrutent en conséquence des volontaires rapidement utilisables sur le terrain. Actuellement, pour 175 postes ouverts aux réservistes dans les formations musicales de l'armée de terre, seuls 20 sont honorés. L'armée de terre souhaite toutefois accroître la place de la réserve dans ce domaine particulier. Elle s'efforce donc de recruter d'autres volontaires afin de pourvoir davantage de postes offerts. En revanche, les commandants de formations musicales de l'armée de l'air, de la marine nationale et de la gendarmerie nationale, n'envisagent pas, pour l'instant, d'augmenter le nombre de postes à pourvoir par des réservistes musiciens. Cette situation pourrait évoluer lorsque la montée en puissance de la réserve opérationnelle sera achevée. Les effectifs de réservistes ayant souscrit un ESR et servant actuellement dans une formation musicale des armées sont détaillés dans le tableau suivant :

	RÉSERVISTES SERVANT dans une formation musicale
Armée de terre.	20
Armée de l'air.	3
Marine nationale.	1
Gendarmerie nationale.	0

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60571

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 mars 2005, page 2610

**Réponse publiée le** : 17 mai 2005, page 5056